

Afférents au comité syndical : 42
Présents 33
Pouvoirs 01

Date de la convocation et affichage : 01-06-2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 8 juin, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des réunions de la Maison de la Mobilité, sous la présidence de M. Damien BUZZI, Président.

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Nomination du secrétaire de séance
- ✓ 2023-388 Autorisation donnée au Président de signer la convention d'exploitation du réseau « Mobilités du Pays de Montereau »
- ✓ Modification des statuts (retiré de l'ordre du jour)
- ✓ Questions diverses

Sont présents : Barbey : M. Eric BOURBIGOT et M. Jean-Luc BAILLET ; Blennes : Mme Stéphanie PRISE et M. Laurent YONNET ; La Brosse-Montceaux : M. Alain DEMELUN ; Cannes-Ecluse : Mme Martine PRE et M. Philippe SMORAG ; Chevry en Sereine : Mme Muriel PLANADE ; Courcelles-en-Bassée : M. Jean-Luc AUZOU et M. Alain VERNIN ; Diant : M. Lionel VALLEE ; Echouboulains : M. Mathias VIGIER ; Esmans : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Robert DEVAUX ; Forges : Mme Adeline BOUSSAC et M. Damien BUZZI ; La Grande Paroisse : M. Jean-Claude GALLOIS et M. Jean RIFFAUD ; Laval en Brie : Mme Geneviève DALBART ; Marolles-sur-Seine : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; Misy- sur-Yonne : Mme Guylène AURORE ; Montereau-Fault-Yonne : Mme Mélanie MAIROT et M. Sofiane REGUIG ; Montmachoux : M. Bernard CRETON ; Noisy-Rudignon : Mme Natacha FLORES et M. Daniel YHUEL ; Saint Germain Laval : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; Salins : M. Jacky PEPIN et M. Maurice FOURNIER ; Varennes-sur-Seine : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Absents excusés : La Brosse-Montceaux : Mme Marie-Thérèse FLORENCE ; Diant : Mme Chantal GODON ; Echouboulains : M. Michel LEGEAY ; Montmachoux : M. Patrick JACQUES ; Misy- sur-Yonne : M. Sébastien BORG ; Saint Germain Laval : Salins : Mme Lydia BRUN ; Thoury-Férottes : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Chevry en Sereine : M. Didier FOURDRAIN ayant donné pouvoir à Mme Muriel PLANADE.

Le quorum est atteint avec 33 présents.

Le Président M. Damien BUZZI remercie les élus de s'être déplacés de manière importante pour ce comité syndical important avec de nombreux courriers de la commune de Montereau, depuis quelques semaines, qui propose une entente aux communes afin de se substituer au SITCOME.

Le Président propose de nommer secrétaire de séance Mme Marie-Annick ROUSSELET, qui accepte cette mission.

Il retrace l'historique des élections qui se sont déroulées sur le territoire en 2020 et évoque les 3 grandes structures intercommunales : la Communauté de Communes du Pays de Montereau, le SIRMOTOM et le SITCOME.

M. Sofiane REGUIG demande si tout l'historique va être rappelé.

Mme Stéphanie PRISE montre de l'intérêt aux informations transmises par le Président pour mieux comprendre la situation.

Le Président rappelle le déroulé démocratique des élections de la gouvernance du syndicat remise en cause depuis le début du mandat par le maire de Montereau et stipule que le SITCOME est l'Autorité Organisatrice de Proximité de la Mobilité sur le territoire, comme l'indique ses statuts.

Différentes analyses réalisées par le Conseil du syndicat sont transmises aux élus concernant « l'entente » proposée par la ville de Montereau et sensiblement entachée d'illégalité qui ne permettra plus aux élus de voter

les budgets, délibérer, participer à la vie démocratique mais simplement d'honorer une cotisation annuelle laissant à la ville de Montereau le pilotage unilatéral de la mobilité.

Le Président précise que le cout du réseau du territoire du pays de Montereau était jusque-là de l'ordre de 3 500 000€, passera à un coût de 8 000 000 d'euros, avec 3 000 000 de voyages par an, avec de nouvelles lignes qui intègrent le réseau dont la ligne 46 avec des rotations régulières au quotidien, entre Montereau et Melun, sans desservir aucune des autres communes, qui devient la ligne structurante du réseau, et qui va reléguer au second plan les lignes A et Emplet.

La ville de Montereau souhaite par ailleurs reprendre les emprunts concernant la réalisation de la Maison de la Mobilité à hauteur de 700 000€, mais en contrepartie, la ville de Montereau récupérera cette maison de la mobilité qui a coûté 2 000 000 d'euros alors que celle-ci appartient à l'ensemble des communes.

Le Président rappelle le travail minutieux de collaboration opéré depuis un an avec Île-de-France Mobilité, pour réaliser un cahier des charges qui va permettre d'améliorer le fonctionnement des lignes régulières, le fonctionnement du TAD.

Il présente succinctement les améliorations à venir :

Une refonte totale de la ligne G avec une desserte de la gare de la Grande Paroisse, un service amélioré sur Marolles, la desserte de l'Emplet qui est aujourd'hui dans un sens unique et qui passera en double sens, une nouvelle rotation sur la desserte de la zone des Clomards pour permettre aux jeunes de se rendre à la mission locale, une amélioration de la ligne F avec l'ajout d'une course, la mise en place d'un service de soirée avec des départs jusqu'à 00h00 de la gare de Montereau, notamment pour desservir Montereau, Cannes Ecluse et Varennes.

Le Président aborde également son cheval de bataille à savoir une amélioration notoire du TAD, pour une amélioration de la centrale de réservation, une amélioration de l'algorithme de gestion de leur plateforme, une amélioration du temps de trajet à chaque course...et précise que sans l'intervention du Sitcome, 60% des arrêts du TAD auraient été supprimés sur le territoire.

La proposition de « l'entente » par la ville de Montereau est paradoxale sachant que depuis le début du mandat, il a été très compliqué d'obtenir la cotisation de cette commune.

Il a fallu passer par des process via le trésor public et l'autoriser à mettre en œuvre la procédure de mandatement d'office, ce qui correspond à saisir le préfet, ce dernier ordonnant à la collectivité d'honorer sa cotisation.

Mme Mélanie MAIROT précise que la commune est désormais à jour de ses cotisations.

Le Président précise qu'un avocat a également été mandaté à l'échelle de l'Intercommunalité par l'amicale des maires du territoire. L'analyse de l'avocate est identique à celle du Sitcome à savoir qu'il est l'autorité pour organiser la mobilité et que les documents proposés par la commune de Montereau sont entachés d'illégalité.

M. Jean-Claude Gallois, se présente comme représentant de la Grande Paroisse. Il demande pourquoi IDFM n'est pas présent, alors qu'il y avait des représentants de cet organisme à la réunion du 31 mai à Montereau. Il précise qu'Île-de-France Mobilité a indiqué que le SITCOME n'a plus la compétence pour signer la convention. Le Président précise que ce sont des agents d'IDFM qui ont assisté à cette réunion, et qu'il n'y avait pas d'élus représentant IDFM.

M. Sofiane REGUIG demande pourquoi IDFM n'est pas présent ce soir.

Le Président répond qu'il n'a pas sollicité la présence d'Île-De-France Mobilité, n'en ayant aucune utilité, puisque le SITCOME est le représentant d'IDFM sur le territoire du Syndicat.

M. Jean-Claude GALLOIS rapporte les propos d'IDFM lors de la réunion du 31 mai à Montereau indiquant qu'uniquement Île-De-France Mobilité a travaillé sur les améliorations et non le SITCOME. Il demande à quoi sert le SITCOME ? Il explique que le SITCOME ne sert qu'à collecter les fonds des communes pour les retransmettre à Ile de France Mobilité.

Mme Stéphanie PRISE intervient en précisant que si les communes n'ont plus besoin du syndicat, elles n'ont pas besoin non plus d'un autre interlocuteur.

Mme Mélanie MAIROT précise qu'il faut être plusieurs pour signer les conventions, la ville de Montereau proposant un comité d'entente avec un nouveau président et que les communes se réuniront de la même manière.

Mme Adeline BOUSSAC rebondi et relève le fait que ce que propose la commune de Montereau revient au même que le SITCOME mais sans plus aucun poids des communes ni plus aucun pouvoir de décision.

M. Sofiane REGUIG confirme en précisant que cela coûtera moins cher. Mme Mélanie MAIROT précise que les communes feront une économie de 28%.

M. Jacky PEPIN demande comment il peut être fait des économies avec les mêmes services.

M. Jean-Claude GALLOIS demande des explications sur tous les postes budgétaires et où on peut trouver les chiffres.

Le président lui répond en lui indiquant que les budgets ont été clairement et explicitement détaillés lors du comité syndical, et que l'intégralité des documents lui a été transmis.

M. Mathias VIGIER se présente, Vice-président en charge de la mobilité dans une intercommunalité, Brie des Rivières et Châteaux. Il explique que l'incorporation des nouvelles DSP qui se mettent en place sont extrêmement compliquées pour les habitants.

Il trouve lamentable que les élus perdent leur temps alors qu'à partir du premier septembre, ils vont rencontrer de très grosses difficultés, par rapport à la nouvelle entreprise qui n'aura pas le temps de recruter, et qui va remplacer à elle toute seule plusieurs opérateurs. Il indique qu'IDFM n'est qu'un organisme qui gère tout par tableau sans tenir compte de la réalité du terrain. Il précise que le SITCOME reste la force de toutes les communes, permettant à ces dernières d'avoir un poids suffisamment important pour pouvoir agir.

Il indique qu'il perçoit à travers de tous les propos tenus, que la question sous-jacente serait surtout la remise en cause de l'instance directrice et de la dissolution du syndicat.

Mme Mélanie MAIROT indique que les économies se feront sur les frais de fonctionnement, avec la suppression de la masse salariale.

Un brouhaha puissant monte dans la salle, les élus manifestant leur mécontentement par rapport aux explications qui sont données... D'un commun accord, plusieurs élus s'interrogent sur le devenir des agents du syndicat.

Mme Mélanie MAIROT précise que les agents seront repris par la ville de Montereau, et qu'ils mettront un nouvel agent qui gèrera l'ensemble.

M. Mathias VIGIER explique qu'il ne comprend pas comment on peut économiser 28% en dégradant le service.

Le président met fin au brouhaha, et donne la parole à M. FAGIS, qui la réclame, pour pouvoir s'exprimer...

M. Christophe FAGIS expose ses craintes quant à l'efficacité d'une seule personne. Il souligne que tout est demandé dans la précipitation, et qu'il n'est donné aucune chance au SITCOME, dont les membres du bureau ont été élus démocratiquement et aux nouveaux prestataires, de pouvoir faire leurs preuves. Il précise que ces manœuvres sont purement politiques. Et qu'il n'a pas le sentiment de partages et d'échanges dans les conventions qui sont proposées par la ville de Montereau.

A nouveau un brouhaha se fait entendre dans la salle. Les élus sont tous d'accord pour indiquer que c'est bien un problème politique qu'ils rencontrent ce soir.

M. Jean-Pierre PAVIOT demande où l'on en est de la présentation des améliorations et du réseau qui devait être présentée par Lacroix Savac.

Mme Martine PRE demande pourquoi le SITCOME ne peut pas obtenir la fameuse convention, et elle s'interroge de savoir si IDFM n'attend pas d'avoir les 2 conventions celle du SITCOME et celle de Montereau, pour faire son choix. Elle précise qu'elle a l'impression que tout cela n'est qu'une course à la signature, pour obtenir le rendu des services.

Le président précise que cette délibération lui permettra de signer la convention, qui doit l'être avant la fin du mois pour permettre la mise en œuvre de l'opérateur proposé sur le territoire, au 1er août.

Il indique que les élus ont 2 options, soit avec le syndicat déjà en place, celui qui a effectué tout le travail pour améliorer les services à la rentrée, qui est le référent officiel d'Ile de France Mobilité avec qui le SITCOME conventionne jusqu'au 31/12/23, soit une nouvelle structure avec des délais qu'il va falloir gérer, entre les signatures, les mises en application des conventions et les délibérations à prendre dans chaque commune, intégrant la dissolution du syndicat ; alors qu'il s'agit tout simplement de la signature de la nouvelle offre qui se met en place, attribuée à Lacroix Savac.

Mme Adeline BOUSSAC répond à M. GALLOIS en lui indiquant que contrairement à ce qu'il affirme, le SITCOME reste le partenaire des transports public sur la région d'IDFM. Elle précise qu'elle a assisté à plusieurs réunions de travail, avec d'abord IDFM puis avec Lacroix Savac, ayant permis toutes les modifications et améliorations qui vont être apportées au réseau, pour l'intégralité des communes qu'elles soient petites ou plus importantes. Elle indique que le rôle du syndicat est de défendre les besoins et les droits des usagers et qu'il est

dommage qu'elle n'ait pas été invitée à la réunion du 31 mai en ville de Montereau, car elle aurait pu intervenir afin de rétablir la vérité...

M. Jean-Claude GALLOIS explique qu'il ne comprend pas comment le syndicat fonctionne puis il relève l'absence de Monsieur DALIBON, demandant qu'il soit remplacé.

M. Michel DALIBON lève la main en précisant qu'il est bien présent.

M. Jean-Claude GALLOIS poursuit en expliquant qu'ils ont été pris à la gorge pour une modification des statuts. Et qu'il votera contre.

Le Président indique que la modification des statuts est retirée de l'ordre du jour, cette dernière n'ayant finalement pas d'objet, et qu'il n'y a pas lieu de délibérer dans les communes.

M. Mathias VIGIER précise que c'est le SITCOME qui porte la compétence facultative suite à la loi.

Le Président confirme cela, et rappelle la modification des statuts de fin 2021, en conséquence.

M. Mathias VIGIER indique qu'il est inadmissible qu'il y ait une interférence extérieure du fonctionnement du syndicat qui remet en cause le travail des élus adhérents, alors même que sauf exception, toutes les délibérations avaient toujours été prises à l'unanimité, même de la ville de Montereau.

Le Président précise qu'effectivement les budgets, même ceux de 2023 ont été votés à l'unanimité, y compris par les élus de la ville de Montereau.

M. Mathias VIGIER indique qu'il est de la responsabilité des élus, et non d'une collectivité seule de décider de l'avenir du syndicat. Si l'ensemble des élus estime que le syndicat n'a plus son utilité, alors il faut qu'ils en discutent ensemble. Il précise qu'un syndicat qui ne veut pas être dissout ne peut pas l'être. Il prend pour exemple le Syndicat de la perception au mandat d'avant, au Chatelet-En-Brie, qui a été dissous suite à la loi sur la réunification des différentes instances et de la fermeture des agences de la DGFIP. Il précise que l'argent du syndicat a été reversé aux différentes communes ; que ces dernières continuent à financer ; que si débat il y a, il doit être lancé dans le syndicat sauf à ne pas respecter la démocratie.

M. Alain DEMELUN lit l'intervention de l'avocate de l'Amicale des maires, précisant la légitimité du syndicat, le retrait du TAD n'ayant pas d'incidence sur la participation du syndicat à la Convention, sauf à avoir été dénoncée en avril 2021. Et qu'IDFM serait en toute illégalité de percevoir depuis la participation du syndicat.

Mme Muriel PLANADE s'étonne de la position qui est annoncée d'IDFM, avec ce revirement si soudain.

M. Jean-Jacques BERNARD indique qu'il était présent à la réunion avec IDFM, et il précise qu'IDFM ne s'est jamais prononcé sur la qualité de l'interlocuteur, que ce soit sur Montereau ou que ce soit sur le syndicat. Il confirme qu'IDFM ne s'est pas positionné.

Le Président confirme que le SITCOME est toujours en lien avec Ile de France Mobilité, organisateur des transports sur l'intercommunalité.

M. Mathias VIGIER relève qu'une nouvelle fenêtre de tir s'ouvre avec la signature de cette nouvelle convention qui va pérenniser les services.

M. Christophe FAGIS explique qu'il était également présent à la réunion de Montereau. Il précise que si l'offre avait été extrêmement plus avantageuse que celle présentée par le SITCOME, cela aurait peut-être pu influencer les élus mais qu'IDFM a présenté un copier-coller des explications du Président sur les améliorations qui vont être apportées, y compris sur le TAD.

Le Président confirme que les modifications apportées sont le fruit de la réflexion et le produit du travail collectif de l'ensemble des élus du syndicat, retransmis par les membres du bureau depuis plus d'un an, en travail avec Île-de-France mobilité, puis avec Lacroix Savac.

M. Alain DEMELUN présent également à la réunion confirme que les documents présentés par IDFM étaient en fin de compte ceux du SITCOME, présentés 2 mois plus tôt, aux membres du bureau, par Lacroix Savac en présence d'IDFM.

M. Mathias VIGIER, répondant à Mesdames PLANADE et PRE, précise que cette convention a été étudiée en amont, par la ville de Montereau pour convaincre les élus du SITCOME et acter la fermeture du syndicat.

Il indique que toute DSP comprend un pourcentage de 5% qui permet d'apporter des ouvertures de lignes, ou des améliorations, mais que si le syndicat est dissout, il n'y aura plus d'évolutions ou d'améliorations.

Le maintien du syndicat a été annoncé aux électeurs qui ne comprendront pas pourquoi cette force est dissoute, alors même que toutes les communes vont avoir besoin de cette force pour protéger les services rendus par cette DSP. Il précise que de ne mettre qu'un seul agent pour gérer l'intégralité de toutes les problématiques qui vont survenir, et se priver du soutien des vice-présidents, est complètement irrationnel. Il précise que la machine

énorme, qui est en route, et qu'on essaie de stopper, en garantissant que les communes verront leurs cotisations baissées de 28% est illusoire, car des frais supplémentaires devront être supportés financièrement par toutes les communes, même si le syndicat est dissout. Il indique qu'il en a l'expérience avec le syndicat qu'il a dissout, que l'intercommunalité continue à financer, tout en sachant que les montants demandés continuent d'augmenter. Il précise que ce sera la même chose pour les transports, même sans le syndicat et que les communes continueront de payer. Il précise que lorsqu'une réunion avec IDFM est programmée, elle ne l'est qu'une semaine en avance, ne laissant pas le temps matériel aux élus qui veulent s'y rendre de pouvoir préparer cette réunion. Il indique que la force que représente le syndicat doit être conservée, au moins pour la durée du mandat.

M. Michel DALIBON prend la parole, précise qu'il a présenté plus de 25 budgets, jusqu'à celui de 2022. Il ne comprend pas comment, sans dégradation du service public, il peut être fait 250 000€ d'économie. Il précise que Montereau participe à hauteur de moins de 400 000€ au budget du SITCOME, et que demain, ils vont participer à hauteur de 300 000€ sur le réseau, et prendre en charge les 250 000€ de frais de fonctionnement ; ce qui les amèneraient à payer 550 000€. Il s'interroge sur cette proposition qui ferait payer un service à la commune bien plus cher avec un service qui serait dégradé.

M. Christophe FAGIS s'interroge sur le devenir du syndicat suite à l'annonce de la ville de Montereau qui veut sortir du syndicat.

Le Président stipule que les statuts sont très clairs. Une commune qui souhaite sortir du syndicat doit avoir l'aval, l'approbation de tous les autres conseils municipaux et de l'ensemble des membres du Conseil syndical.

M. Mathias VIGIER précise que les communes devront continuer à financer le transport local. Montereau étant la ville centre, elle continuera de verser sa participation, dans le maillage des transports de Seine-et-Marne.

Il insiste et précise que pour lui ce n'est donc qu'un problème politique. Il indique qu'il a été élu pour défendre les intérêts de ses administrés.

Mme Adeline BOUSSAC confirme que les membres du bureau sont présents pour relever tous les dysfonctionnements.

Le Président rappelle que ce changement d'opérateur est historique, avec la dissolution de la société Interval.

M. Mathias VIGIER précise que bien d'autres petites entités de transport vont disparaître, suite au choix de la région.

Le Président rappelle qu'un très gros travail en amont a été fait depuis un an par les membres du bureau et par les agents du SITCOME, afin d'aider au mieux à la mise en place de cette nouvelle entité. Le Président précise qu'il ne veut pas polémiquer et qu'il désire faire couper court à cette atmosphère, ces velléités des uns et des autres, pour ne se concentrer que sur les services et le soutien que le SITCOME va apporter dans les difficultés qui seront rencontrées sur les territoires de l'intercommunalité, avec la mise en place de cette nouvelle DSP.

À défaut de nouvelles questions, le Président propose de passer au vote de la délibération sur l'autorisation donnée pour la signature de la convention avec IDFM et Lacroix Savac, qui apparaît sur l'écran de la salle de réunion.

Délibération 2023-388 Autorisation donnée au Président de signer la convention d'exploitation du réseau « Mobilités du Pays de Montereau »

Il est relevé les 2 voix de Montereau qui votent contre, les deux voix de La Grande Paroisse qui votent contre, et une voix de la commune de Salins qui vote contre.

Cette délibération est donc adoptée à la majorité absolue, avec 29 voix pour et 5 voix contre.

M. Jean-Claude GALLOIS demande s'il sera bien noté le nombre des votes contre.

Le Président certifie que les votes sont inscrits dans les comptes rendus de chaque conseil, et sur chaque délibération.

Le comité syndical est clos à 20h45.

Madame la Secrétaire de séance
Mme Marie-Annick ROUSSELET

Monsieur Le Président
M. Damien BUZZI